



Communiqué de presse du 22 septembre 2022

#Artisanat/ #Batiment / #AssisesBTP

Assises du BTP

Un premier pas encourageant mais encore insuffisant pour répondre à l'inquiétude des entreprises artisanales du bâtiment

Paris, le 22 septembre 2022 - Ce jour se sont tenues les Assises du BTP organisées par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique aux côtés d'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprise, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, d'Olivier Klein, ministre délégué à la Ville et au Logement et de tous les acteurs de la filière du bâtiment et des travaux publics. Les annonces qui ont été présentées constituent un premier pas encourageant mais n'offrent pas suffisamment, à ce stade, de garanties nécessaires à même de soulager l'inquiétude des entreprises artisanales du bâtiment.

Avec ses 26 mesures et solutions concrètes, la CAPEB s'est montrée force de propositions et s'est pleinement impliquée dans tous les groupes de travail pour qu'il ressorte de ces Assises des mesures ambitieuses et engageantes. C'est en effet à cette seule condition que les entreprises artisanales du bâtiment, fortement éprouvées par le contexte actuel lié aux difficultés d'approvisionnement, de recrutement, et à la hausse des prix des matériaux et de l'énergie, pourront agir pleinement en faveur de la rénovation énergétique.

Or, si certaines des mesures annoncées par les pouvoirs publics lors de ces Assises vont dans le bon sens (l'augmentation du niveau des avances en marché public, la pérennisation du seuil de 100.000 € en deçà duquel le gré à gré est autorisé, le renforcement des contrôles pour lutter contre le travail illégal, la mise en place d'une période de tolérance de 4 mois lors de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 de la REP...), la CAPEB note, qu'à ce stade, ne figure aucune des dispositions visant à booster réellement la rénovation énergétique (indexation de toutes les aides sur l'inflation, diminution par deux du reste à charge des ménages modestes comme le proposait la CAPEB, les process RGE, MaPrimeRénov, CEE, les ZFE - m,..)

En exclusivité, Bruno Le Maire a arbitré, à la demande de la CAPEB, en faveur du maintien de la TVA à taux réduit sur les chaudières à très haute performance énergétique. L'augmentation de ce taux aurait envoyé un signal incompréhensible pour le pouvoir d'achat et l'activité.

« Pour la CAPEB, ces Assises étant un point de départ, il est compréhensible que les mesures annoncées ce jour ne soient pas de nature à libérer pleinement le potentiel des entreprises artisanales du bâtiment dans la transition énergétique. Nous attendons donc avec impatience la suite des travaux pour que des mesures plus ambitieuses puissent être prises. L'enjeu est de taille. Seules ces TPE, qui représentent 95 % des entreprises du bâtiment, ont la capacité de le faire. Nous nous félicitons d'ores et déjà de voir la durée de l'expérimentation relative à la qualification chantier par chantier prorogée jusqu'à fin 2023 et d'avoir été entendus sur la nécessaire poursuite de ces Assises. Le travail ne fait que commencer. La CAPEB, qui constitue la première organisation professionnelle de France en termes d'adhérents et l'organisation professionnelle majoritaire dans le champ des TPE du bâtiment, continuera à faire preuve d'un état d'esprit constructif et collaboratif », déclare Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat* du Bâtiment. Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (59 300 entreprises fin 2021).

Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent :

- 545 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, dont 375 000 entreprises travaillant sans salarié (incluant 152 000 en micro-entreprises) et 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 516 000 salariés, soit 47 % des salariés du bâtiment
- 78 % des apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

* L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés.

Contacts presse

Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - aaugeraud@hopscotch.fr

Pour le broadcast : Alexia Poupard - Tél : 01 58 65 00 12 - apoupard@hopscotch.fr
